

**MOBILISATION DU 7 FEVRIER 2023**

Après deux journées de mobilisation très suivie dans les Landes en janvier, la nouvelle journée de mobilisation organisée mardi 7 février 2023 contre la réforme des retraites a réuni à Mont-de-Marsan, 3.900 personnes.



A la DDFiP 40:

<b>Taux de la DDFIP</b>	<b>20,34 %</b>
Taux national	nc %
Catégorie C	17,78 %
Catégorie B	25,16 %
Catégorie A	14,75 %
Catégorie A+	15,38 %



Direction	14,12 %
SIP-SIE-CDIF	26,09 %
SIE-SIP/SIE-PRS	32,56 %
Trésoreries, SGC	9,78 %
Brigades, BCR,PCE,PCRP	28,21 %
SPF	33,33 %

Avec près de 2 millions de manifestants dans toute la France, soit autant que le 19 janvier, la troisième journée nationale interprofessionnelle de grèves et de manifestation contre le projet de réforme des retraites a montré combien la détermination des travailleurs reste inédite par son ampleur et son ancrage. A l'issue de la journée, l'intersyndicale a appelé toute la population à manifester encore plus massivement le samedi 11 février sur l'ensemble du territoire. Le gouvernement et les parlementaires ne peuvent pas être sourds à cette mobilisation puissante, martèle le communiqué commun, qui met en garde. L'exécutif portera l'entière responsabilité des suites de ce mouvement.

Après la mobilisation massive du 19 janvier, la mobilisation historique du 31, l'objectif de la troisième journée nationale interprofessionnelle de grèves et de manifestations était de maintenir la pression. La réussite est complète : avec près de 2 millions de manifestants dans toute la France (autant qu'à la première journée d'action), ce 7 février a mis en lumière l'indiscutable dynamique qui s'est créée, et l'inscription du mouvement dans la durée.

Le projet de loi est débattu dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale depuis lundi 6 février (et jusqu'au 17 février minuit), elle invite, partout sur le territoire, à interpeller les députés et les sénateurs.

L'exécutif portera l'entière responsabilité des suites de ce mouvement social inédit par son ampleur et désormais ancré dans le paysage social. Avant de conclure : Le gouvernement doit retirer son projet sans attendre la fin du processus parlementaire.

Et les manifestants ne sont pas seuls à s'élever contre le projet de réforme. Les uns après les autres, les sondages montrent l'opposition largement majoritaire des Français au recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'accélération de l'allongement de la durée de cotisations nécessaire, pour obtenir une retraite à taux plein. Plus de 9 travailleurs sur 10 rejettent la réforme, plus des 2/3 de la population soutiennent les mobilisations, a résumé l'intersyndicale. Selon le sondage paru la veille, 65% des Français sont opposés à la réforme. Autant que la semaine précédente !



**le 11 février 2023**  
*Pour dire*  
**NON**  
**À LA RETRAITE A 64 ANS**  
**À l'augmentation de la durée de cotisation**  
**manifestation**  
**À Dax à 10h**  
**du Parvis de la Gare au Grand Mail**

Maintenir la pression ! Pas d'autres choix pour faire reculer le projet du Président MACRON !  
 Tout le salariat public - privé doit se mobiliser ! Les jeunes, les actifs et les retraités qui connaissent trop les douleurs des corps usés par le mal travail.  
 Nombreux, nous étions le 19, nombreux, nous étions le 31, et le 07 avril...  
 L'intersyndicale qui est unie et déterminée, ne pourra compter sur vous et vous appelle à préparer le temps fort avec les collègues dans vos entreprises mais aussi sur vos lieux de vie pour réussir cette quatrième journée de grèves et de manifestations.

**Café - Vin chaud - Casse-croûte solidaire à l'arrivée**

**Jeudi 16 février**, 5ème journée d'actions et de manifestations à l'appel de l'intersyndicale Interpro. Précisions locales à venir.

**Le 7 mars**, jour de l'arrivée du texte de Loi au sénat, une 6ème journée de mobilisation est d'ores et déjà annoncée, on lâche rien !

**Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir**

## RETRAITES : INDEMNISATION FONDS DE GREVE

Dans le cadre de la grande mobilisation contre la réforme des retraites, les adhérents **FO** vont bénéficier des 2 fonds de grève :

**1/ de la confédération FORCE OUVRIÈRE** (caisse nationale de grève) : à titre exceptionnel, dans le cadre de ce conflit RETRAITES 2023, aucune journée de carence ne sera appliquée et l'indemnisation sera de **30€ par jour de grève, dès le 1er jour de grève**

**2/ du syndicat national F.O.-DGFIP** : une indemnisation de **40€ à partir de la 4ème journée de grève** par année civile (40€ par jour de grève qui s'ajoutent donc aux 30€ ci-dessus à partir du 4ème jour de grève en 2023).

Nous reviendrons vers vous quand les modalités précises seront connues pour les déclencher. En général, les justificatifs à produire sont les feuilles de paye où figurent les retenues pour "service non fait". Et bien entendu, il faudra être adhérent à jour de ses cotisations 2022-2023.

**ENCORE PLUS EN GRÈVE  
NOMBREUX ! ET DANS LES MANIFESTATIONS  
64 ANS C'EST NON !**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE DU 2 FEVRIER 2023

Le 2 février dernier, le premier Conseil Commun de la Fonction Publique s'est tenu au ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, à la suite des élections professionnelles de décembre 2022.

La délégation **FO** était composée de Christian Grolier, Didier Birig, Christine Besseyre, Dominique Régnier, Patrice Carré et Anne Florentin.

Le CCFP a examiné le projet de règlement intérieur, seul point à l'ordre du jour.

**Vote POUR à l'unanimité** sauf abstention de CGT qui n'a ni déposé d'amendement ni motivé son vote.

Dans ces propos introductifs, le ministre reconnaît l'ampleur de la mobilisation contre la réforme des retraites mais ne s'engage pas sur le fond.

L'agenda social 2023 est présenté par le ministre. Il est composé en 4 blocs :

- le bloc dialogue social, qui abordera le sujet de la vie syndicale et prévoit un travail spécifique sur les élections professionnelles passées et futures.
- le bloc santé sur les 3 versants de la fonction publique, avec la poursuite et/ou l'ouverture de la Protection Sociale Complémentaire et de la prévoyance.
- Le bloc accès – parcours – carrière et rémunération dans la fonction publique, un des deux axes de travail pour la question de l'attractivité dans la fonction publique, avec l'amélioration des conditions de travail (voir ci-dessous). A ce stade, aucune précision n'a été apportée.
- Le bloc fonction publique + avec les 6 promesses de l'employeurs (le management, la simplification de la vie des agents dans leur parcours RH, l'environnement de travail, les conditions de travail, l'égalité professionnelle F/H et l'accès au logement pour les agents des 3 versants de la fonction publique).

Pour **FO**, dans un contexte de perte de pouvoir d'achat, d'inflation, la question des rémunérations est prioritaire et urgente nécessitant des mesures générales immédiates. A l'inverse, le ministre, tout en affirmant distinguer rémunération (point d'indice) et carrières (grille), confirme qu'il veut traiter les deux dans ce bloc, ce qui revient à dire qu'il ne veut pas s'engager sur une augmentation immédiate du point d'indice.

Au-delà du désaccord de fond, **FO** a insisté pour que les rémunérations et carrières fassent l'objet d'une vraie négociation. Le ministre ne s'y est pas engagé à ce stade.

## COVID-19 : FIN DE LA SUSPENSION DU JOUR DE CARENCE

- Le [décret n°2023-37 du 27 janvier 2023](#) met fin à la suspension du jour de carence prévue pour les congés maladie directement en lien avec la Covid-19.
- Cette disposition s'applique aux arrêts de travail délivrés à compter du 1er février 2023.